



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Agence des  
participations de l'État**

**L'ÉTAT**

**ACTIONNAIRE**

**RESPONSABLE**



**L'Agence des participations de l'État (APE)** incarne l'État actionnaire dans les entreprises où il détient une participation, minoritaire ou majoritaire.

Ce portefeuille de 83 entreprises et leurs filiales couvre quatre secteurs : **énergie, industrie, transports, services et finance.**

L'État actionnaire soutient la performance économique de ces entreprises, sur le long terme, dorénavant indissociable de leur empreinte **sociale, sociétale et environnementale.**

# Une démarche RSE structurée et exigeante

L'APE a actualisé en 2021, une Charte de responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) des entreprises du portefeuille. Celle-ci fixe les priorités de l'État actionnaire articulées autour de quatre axes :

- **INTÉGRER PLEINEMENT LES ENJEUX RSE DANS LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES**  
et dans la raison d'être, prendre en compte ces enjeux dans les décisions stratégiques et mettre en place une gouvernance adaptée à cette fin ;
- **S'ASSURER DE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE**  
et limiter les impacts de l'activité de l'entreprise sur l'environnement : réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, les déchets, favoriser l'économie circulaire, préserver la biodiversité ;
- **AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE**  
promouvoir la diversité et l'inclusion, n'accepter aucune discrimination ; cultiver le dialogue social ; favoriser l'employabilité des collaborateurs ; faire de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail une priorité ;
- **GÉNÉRER UN IMPACT SOCIÉTAL POSITIF**  
contribuer au développement local, déployer une politique d'achats responsables, favoriser les initiatives d'utilité sociale lorsqu'elles sont liées aux métiers et à la stratégie de l'entreprise.

# Un dialogue actionnarial volontariste

L'État actionnaire encourage la prise en compte des enjeux RSE par les entreprises du portefeuille par le biais de ses représentants au sein des organes de gouvernance.

L'APE incite les entreprises à se doter **d'engagements clairs, d'une feuille de route RSE ambitieuse** et suivie par les instances de gouvernance de l'entreprise, et à inclure, pour les cadres dirigeants et les non dirigeants, **des critères extra-financiers de rémunération.**

## Zoom sur...

## l'éco-conditionnalité

La loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 dispose que, pour certaines entreprises soumises à l'obligation de déclaration de performance extra-financière, la prise de participations par l'intermédiaire de l'APE au moyen des crédits exceptionnels est subordonnée à la souscription par ces entreprises d'engagements en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'APE a détaillé dans un rapport dédié l'utilisation de ces crédits exceptionnels et les engagements en matière de RSE, notamment de lutte contre le changement climatique, pris par les entreprises bénéficiaires contrôlées par l'État.

# Participer à la lutte contre le changement climatique

Afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris, l'APE a défini les grandes orientations à suivre par les entreprises du portefeuille :

- mesurer leur impact carbone direct et indirect (bilan des GES scopes 1 et 2, puis scope 3<sup>1</sup>);
- se fixer des objectifs de réduction de leurs émissions pour les émetteurs les plus significatifs, en s'assurant du caractère ambitieux de ces objectifs et de leur alignement avec l'Accord de Paris;
- définir un plan d'action pour atteindre ces objectifs;
- présenter annuellement en gouvernance ce bilan carbone, l'atteinte des objectifs et le plan mis en œuvre.

## 7 sur 11

Plus de la moitié des entreprises cotées du portefeuille de l'APE sont déjà engagées dans la démarche SBTi<sup>2</sup> attestant d'un **alignement de leurs objectifs de réduction des GES avec l'Accord de Paris**. A titre de comparaison, 38% des entreprises du CAC40 sont engagées dans la démarche SBTi<sup>3</sup>. Hors portefeuille coté, 3 grandes entreprises dont l'État est actionnaire sont engagées dans cette démarche: La Poste, la RATP et la SNCF.

1. Le scope 1 regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit, le scope 2 les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques, et le scope 3 les autres émissions indirectes

2. Science-based target initiative

3. Source : rapport EcoAct de septembre 2019

## Zoom sur... la raison d'être

La loi **PACTE**, promulguée le 22 mai 2019, permet aux entreprises de définir leur « raison d'être » et l'inscrire dans leurs statuts. Il s'agit, pour l'entreprise, de poursuivre, dans le respect de son objet social, un projet d'entreprise répondant à un intérêt collectif et qui donne sens à l'action de l'ensemble des collaborateurs.

L'APE incite les entreprises de son portefeuille à se doter d'une raison d'être, à l'inscrire dans ses statuts, et à la décliner concrètement en la suivant par des indicateurs spécifiques.

# Agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes

## Exemples d'actions réalisées par les entreprises du portefeuille



Le groupe La Poste contribue à la création d'une **filière logistique décarbonnée** en France: 27% de sa flotte détenue en propre est aujourd'hui électrifiée, soit 18 700 véhicules. La **livraison des colis** à Paris et dans 16 autres grandes villes françaises est assurée par Chronopost et ses sous-traitants à **100% par des véhicules décarbonnés**, grâce à une solution de financement permettant à ses sous-traitants d'acquérir des véhicules électriques au coût des véhicules thermiques.

**OBJECTIF 2025:** une livraison zéro ou faible émission pour tous les colis dans 225 villes en France et en Europe, dont 22 métropoles.



Convaincu que les émissions liées à l'utilisation de ses produits (embarqués sur les avions en vol) sont prépondérantes par rapport aux émissions liées à ses activités, le groupe Safran s'est engagé dans une démarche **d'extension progressive de sa déclaration d'émissions indirectes** d'ici 2022, en publiant cette année les émissions liées à l'usage des moteurs, afin de se fixer des **objectifs de réduction** y compris sur ses émissions indirectes.

## Renault Group

Le groupe Renault s'est déjà fixé des objectifs de réduction des émissions de GES, alignés avec l'Accord de Paris, et engage la **décarbonation de ses achats** en commençant par six composants (acier, aluminium, polymères, composants électroniques, pneus et verre) qui représentent aujourd'hui 90% de l'empreinte carbone des achats du Groupe.



En 2020, le Groupe EDF a renforcé ses engagements de réduction de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble de ses activités et toutes ses géographies. La trajectoire carbone à 2030 a été validée par un tiers comme étant bien en dessous de 2 degrés en conformité avec l'Accord de Paris. Des objectifs 2023 ont également été fixés pour assurer une pleine mobilisation du groupe et un suivi à court terme. L'électricité produite par EDF, avec une **intensité carbone 5 fois inférieure à la moyenne européenne** des électriciens, permet à la France de disposer du **mix électrique le plus décarboné d'Europe** – exception faite des pays nordiques, qui disposent de très importants gisements hydroélectriques.

#### **AIR FRANCE KLM**

Air France–KLM s'est fixé pour objectif de **réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 50% par passager kilomètre** d'ici 2030 par rapport à 2005.



# Favoriser la diversité et l'inclusion, contribuer à l'impact sociétal

Exemples d'actions réalisées par les entreprises du portefeuille



Engie s'est fixé l'objectif de **50% de femmes managers** d'ici 2030.

## radiofrance

Radio France a mis en place le programme Egalité 360° destiné à **favoriser la diversité** sous toutes ses formes à la fois sur les antennes et dans l'ensemble des métiers et activités, avec une **politique de recrutement diversifiée** des journalistes et une augmentation de 20% des contrats d'apprentissage.



Aux côtés des PIMMS<sup>4</sup>, qui accueillent 600 000 personnes par an, la SNCF participe à la **lutte contre l'exclusion et à la précarité en facilitant l'accès aux services publics** aux personnes qui en sont éloignées (démarches administratives et services de mobilité). Ce partenariat comprend également un dispositif d'insertion (les médiateurs qui y travaillent sont tous en parcours d'insertion) et de retour vers l'emploi, notamment via des emplois dans le Groupe.

4. Points d'information et de médiation multiservices



Naval Group est engagé dans une démarche **d'achats responsables** : elle a obtenu en 2017 le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables. Elle a revu les objectifs, les procédures et le reporting de sa politique d'achats pour intégrer pleinement les enjeux RSE, en valorisant les externalités extra-financières pour **raisonner en coûts complets** et non dans une logique de moins disance. Naval Group a aussi apporté **son soutien à la filière** lors de la crise sanitaire : vigilance accrue sur les délais de paiement, anticipation du carnet de commandes en coordination avec la filière et mise en place d'un réseau d'alerte pour remonter les difficultés des plus petits acteurs.



La RATP se mobilise pour permettre **l'accès de chacun à la mobilité**, notamment des personnes en situation de handicap, avec 100% des gares RER et 100% des lignes de bus exploitées par la RATP qui seront accessibles à 2021.



Dans un contexte de dématérialisation des services essentiels de la vie courante et pour lutter contre le risque d'exclusion sociale des populations qui n'y ont pas accès ou ne les maîtrisent pas, Orange a pris des engagements qui visent **l'amélioration de la connectivité dans les territoires isolés, la mise en place d'offres sociales** pour lever la barrière du pouvoir d'achat sur des populations cibles, et **un accompagnement aux usages** pour leur maîtrise dans la vie courante. Ainsi Orange va créer d'ici 2025 dans chaque région française un lieu d'accès gratuit et ouvert à tous, dans lequel des formations sont disponibles pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les jeunes avec ou sans qualification et les seniors.

## **Agence des participations de l'État**

[www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat](http://www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat)

Octobre 2021